



Association des Parents d'Elèves d'Etival

Association des Parents d'Elèves d'Etival organise son

BRIC A BRAC

Le DIMANCHE 31 MAI 2026 à ETIVAL



Association des Parents d'Elèves d'Etival

Toute la journée sur le terrain derrière les écoles ET/OU dans les rues
(Installation à partir de 7H00, début des ventes à 8H00, fin à 18H00)

Non-professionnels uniquement.

Pas de vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux, d'armes.
Prix de l'emplacement : **2€ par mètre linéaire** (mini : 2m / **mini avec voiture : 4m** / autres véhicules : la longueur totale à garer sur doit être plus courte que la longueur de l'emplacement).

Le bénéfice reviendra entièrement aux coopératives scolaires.

Buvette, sandwiches et frites à disposition le midi (dans l'après-midi : course de voitures à pédalier)

Bon à retourner avec le règlement IMPERATIVEMENT avant le Mercredi 27 MAI 2026 à :

SOREAU Yann 15 rue Alphonse ALLAIN 72700 Etival-Lès-Le-Mans 06.38.83.07.72

DUTERTRE Claire-Lise 6 cour Erin BROCKOVITCH 72700 Etival-Lès-Le-Mans 07.44.43.32.82

Où à déposer sous enveloppe dans la **BANETTE « AP2E » à la Mairie** (*Fermé le jeudi*).

✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper

.....
Je souhaiterais un emplacement de mètres soitX 2 € = €

Règlement à l'inscription : en espèces en chèque (*Libellé à l'ordre de l'AP2E*)

Le règlement est **non récupérable si désistement, les emplacements ne sont attribués que si le paiement est effectué**, sinon placement sous réserve des disponibilités le jour J.

Organisateur : Association AP2E Bric à brac du 31 Mai 2026 à Etival-lès-le-Mans (Sarthe)

ATTESTATION – INSCRIPTION (Toutes les mentions sont obligatoires)

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom.....

Adresse..... CP..... Ville.....

N° de téléphone : et /ou adresse Mail.....

Né(e) le à Département..... Ville.....

Titulaire du permis de conduire N°
(à défaut pièce d'identité N°.....)

Délivrée le par.....

Marque, modèle et immatriculation du ou des véhicule(s)

J'ai exposé à ce même bric à brac en 2023 : 2024 : 2025 :

Autres précisions (barnum, ...)

Tout participant doit se conforter au règlement intérieur de la manifestation. Le règlement intérieur peut-être obtenu sur simple demande. Le règlement intérieur sera affiché le jour de la manifestation régulièrement sur le site.

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne pas être professionnel(le)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- Ne pas avoir participé à **2 autres manifestations** de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code Pénal)

**NE PAS
JETER SUR
LA VOIE
PUBLIQUE**

Fait à..... le Signature